

**Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable...  
Enjeux autour de l'écologisation d'une pratique en crise.**

**Ludovic Ginelli**  
Assistant-ingénieur,  
CEMAGREF de Bordeaux  
Unité de recherche ADBX,

[ludovic.ginelli@bordeaux.cemagref.fr](mailto:ludovic.ginelli@bordeaux.cemagref.fr)



**Colloque SFER "Chasse, Territoires et Développement durable  
Outils d'analyse, enjeux et perspectives "**

25, 26 et 27 mars 2008 – ENITAC CLERMONT-FERRAND, France

## **Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux autour de l'écologisation d'une pratique en crise\*.**

### Résumé

Bien que souvent associé à une image de « tradition » — amplifiée par la politisation d'une frange radicale des chasseurs avec le mouvement « Chasse Pêche Nature Traditions » (CPNT) —, le monde cynégétique a connu de nombreux bouleversements depuis les années 1970. En particulier, la montée de « l'écologisation » serait une des caractéristiques de la chasse française dans les années 1980 et 1990, qu'elle ait été analysée comme pure stratégie rhétorique (Dalla Bernardina, 1989), ou de façon moins univoque (Bozon et Chamboredon, 1980). Plus récemment encore, au niveau national et européen, les réflexions visant à concilier chasse et développement durable se sont multipliées et sont selon nous à resituer dans le temps plus long de l'écologisation de cette pratique, dont elles constituent un prolongement. En effet, la « chasse-gestion » hier proposée comme alternative à la « chasse-cueillette », puis la promotion plus récente de la « chasse écologique » et enfin les réflexions actuelles sur la « chasse durable » peuvent sans doute être lues comme autant de « stratégies défensives » de la part des responsables cynégétiques, mais ce mouvement interpelle : pourquoi rencontre-t-il de moins en moins d'oppositions dans les rangs des chasseurs, alors que ces changements sémantiques successifs concourent à une plus exigence quant à l'écologisation des pratiques cynégétiques ? Les chasseurs « ordinaires » auraient pu y voir une menace ou une forme de reniement, mais au lieu de cela, la tendance à l'écologisation semble triompher (provisoirement ?) de la stratégie traditionaliste, incarnée notamment par le parti CPNT. Nous verrons que les raisons de ce succès sont à rechercher dans la « crise » actuelle des formes de chasse les plus communes, bien souvent vécues comme « désenchantées » par ceux qui la pratiquent (Pérès, 1998). En effet, à partir du moment où la seule perpétuation de la « tradition » peine à justifier leur pratique, y compris en milieu rural, ces chasseurs se trouvent bien souvent « désarmés ». Dans ce contexte, l'écologisation des discours, si ce n'est des pratiques, est pour eux une ressource, peut-être la seule, leur permettant parfois d'apparaître comme les dépositaires d'un rapport privilégié à la nature (Ginelli et Le Floch, 2006)...

---

\* Un grand merci à Philippe Deuffic pour sa relecture d'une version provisoire de ce document.

## Introduction

La question du développement durable s'institutionnalise fortement dans le champ cynégétique, à l'échelon européen comme au plan national. Les milieux cynégétiques sont poussés à prendre en compte la durabilité de leurs pratiques, et un récent rapport d'expert insiste sur la nécessaire « durabilité » de la « chasse du XXI<sup>e</sup> siècle » (Scherrer, 2002). Parallèlement, dans la nébuleuse du milieu associatif cynégétique, plusieurs initiatives entendent œuvrer pour une écologisation ou une plus grande durabilité des pratiques (par exemple, l'association nationale des chasseurs de tir à l'arc ; ou encore l'association nationale pour une chasse écologiquement responsable). Plus récemment, en novembre 2007, au niveau européen cette fois, une « charte européenne de la chasse et de la biodiversité » a été élaborée par le bureau du Comité permanent de la Convention de Berne, en collaboration avec les acteurs cynégétiques européens de la FACE (Fédération des Associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'Union européenne), et le « Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier » (CIC). Cet engagement assez unanime du monde cynégétique en faveur de la « durabilité » — irréductible à la mise en œuvre de politiques publiques dans une logique *top down* — pourrait surprendre, lorsqu'on sait les divers contentieux qui ont longtemps opposé les chasseurs français et les instances européennes, autour de la célèbre directive « Oiseaux », ou la guerre larvée entre chasseurs et protecteurs de la nature (Larrère, 2004). Une exploration du contexte de la chasse depuis les années 60-70 — qui a bien des égards marquent un tournant pour l'évolution de la pratique (Chamboredon 1982) — et de la littérature scientifique permettront de mieux saisir le contexte dans lequel les milieux cynégétiques se saisissent de cette question du développement durable (première partie). Partant de là, nous proposerons quelques pistes d'interprétation pour comprendre le succès et le consensus assez large qui semble s'établir depuis peu autour de la notion de « chasse durable » (deuxième partie). Nous appuierons nos propos sur une revue bibliographique des travaux sociologiques sur la chasse depuis les années 70, sur l'analyse de documents issus de travaux parlementaires français (rapport Patriat (2000) formulant des « propositions pour une chasse responsable et apaisée »), rapport Scherrer pour « la chasse du XXI<sup>e</sup> siècle ») ou européens (Charte européenne de la chasse et de la Biodiversité élaborée en 2007 par le Comité permanent de la Convention de Berne), ainsi que sur nos propres travaux menés auprès de chasseurs en Gironde et dans les Pyrénées (entretiens auprès de chasseurs ordinaires et d'institutionnels de la chasse).

## I. De la chasse gestion à la chasse durable, un même processus ?

### 1.1 Les leçons de l'histoire... récente.

Les réflexions actuelles sur la chasse durable s'attachent, le plus souvent, à répondre aux objectifs du développement durable en les déclinant en fonction de ses trois piliers : économique, social, et écologique. La charte européenne de la chasse et de la biodiversité (2007) en constitue une récente et intéressante illustration. Cette charte définit ainsi la notion de « chasse durable » : *« l'utilisation des espèces de gibier et de leurs habitats d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas l'appauvrissement à long terme de la diversité biologique ni ne préviennent sa restauration. Une telle utilisation préserve ainsi le potentiel de la biodiversité pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures, et permet à la chasse proprement dite de rester une activité sociale, économique et culturelle acceptée (repose sur la définition de l'expression "utilisation durable" donnée à l'Article 2 de la Convention sur la diversité biologique (CDB)). **Quand la chasse est ainsi organisée d'une manière durable, elle peut apporter une contribution positive à la sauvegarde des populations de la faune sauvage et de leurs habitats, tout en générant des bienfaits pour la société.***<sup>1</sup> »

Ces réflexions autour de la notion de chasse durable ont en commun d'articuler différents registres de justifications mobilisés par le monde cynégétique dans le passé, tels la dimension économique qui a déjà fait l'objet d'évaluations économiques (Pinet, 1993) à la demande des acteurs institutionnels cynégétiques, **et son importance pour la vitalité des territoires ruraux**<sup>2</sup>. Surtout, elles insistent à nouveau sur la dimension écologique de la chasse mais au-delà, contribuent à un approfondissement de l'écologisation de la pratique.

### 1.2 Une emphase particulière sur l'écologisation de la pratique

Une chasse durable, telle que définie par la « Charte européenne de la chasse et de la biodiversité » doit notamment tenir compte de l'état de conservation de la population. Cet aspect vient prolonger et généraliser les plans de chasse mis en place dans les années 50-60 pour les ongulés. L'attention se focalisait alors davantage sur les espèces que sur les milieux, marquant une première rationalisation de cette activité, doublée d'une certaine « scientification ». Traïni situe l'apparition de ce registre de justifications dans les années 55-60. Selon Alphandéry et Fortier (2007), le tournant de la chasse-gestion se situe plutôt dans les années 70. Quoiqu'il en soit, retenons que dans cette première phase de rationalisation de la chasse, il s'agit de se focaliser sur les espèces chassables (et non les milieux) : le chasseur devient, à travers différentes pratiques, un « producteur de gibier ».

Les prémisses d'une chasse écologique se situent plutôt quant à eux à la fin des années 1980-début des années 1990, avec notamment par la création d'une « association nationale pour une chasse écologiquement responsable » (ANCER) en 1989. Le trait distinctif de cette « chasse écologique » par rapport à la précédente est de considérer la gestion des espèces comme indissociable de celle de leurs « habitats », voire de leurs écosystèmes... L'ANCER, association

---

<sup>1</sup> Souligné par nous.

<sup>2</sup> [Cette charte ouvre notamment la possibilité d'un tourisme cynégétique durable qui « profite aux économies locales et assure l'avenir de la chasse » (Charte, p 13). Il pourrait, s'il est bien administré, inciter les chasseurs locaux « à sauvegarder la vie locale et ses habitats ».]

d'obédience limitée (environ 500 adhérents) et alors en marge des instances cynégétiques officielles, verra cependant ses thèses (entre autres aspects, nécessité d'agir sur les milieux et de mettre en place des quotas) assez largement reprises par la loi chasse 2000, et le rapport Patriat qui l'a inspirée, à tel point qu'à la fin des années 1990, « *toutes les structures de la chasse revendiquent désormais un caractère responsable et gestionnaire qui apparaît comme le nouveau leitmotiv sectoriel indispensable à la légitimation de toute activité cynégétique* ». (Darbon 1997 : 72)

Les réflexions récentes autour de la chasse durable s'inscrivent dans le prolongement de la chasse-gestion, et de la chasse écologique, dont elles reprennent les postulats. La chasse durable doit en effet, à l'instar de la chasse écologique, veiller « *à la sauvegarde des populations de la faune sauvage et de leurs habitats* ». Mais dans le même temps, la notion de chasse durable amplifie grandement l'écologisation de la pratique dans la mesure où la préoccupation concernant la biodiversité, qui lui est souvent associée, implique de s'intéresser à des espèces non chassables :

« On accuse souvent les chasseurs de ne se préoccuper que des espèces-gibier. Mais on oublie que les aménagements réalisés ont aussi un impact positif sur la diversité des espèces animales et végétales en général, (notamment sur les espèces qui sont sauvages). De quelle nature est cet impact, et quels sont les arguments scientifiques qui le prouvent, telles sont les questions auxquelles les scientifiques du Game Conservancy Trust répondent. » (Source : Chasseur.com, n°14, « *La chasse durable et la biodiversité* », en ligne sur le site de la Fédération Nationale des Chasseurs). Ce numéro, titre notamment : « *les aménagements cynégétiques ont d'abord un impact sur les milieux et les paysages* »

### 1.3 Une rupture cognitive ?

Faire référence au développement durable et à la biodiversité n'est pas sans conséquences cognitives : « *La légitimation de la pratique cynégétique en référence à la conservation de la biodiversité implique de ne plus raisonner uniquement à partir des espèces gibiers, mais de la faune sauvage dans son ensemble.* » (Alphandéry and Fortier 2007). La notion de chasse durable, traduit un approfondissement de l'écologisation de la pratique tel qu'il conduit à un changement de perspective assez radical de la part des acteurs cynégétiques institutionnels, qui, en revendiquant une « gestion intégrée » des milieux naturels, se détachent des seuls intérêts cynégétiques et font falloir leur agreement au titre d'association de protection de l'environnement. Ceci les conduit à s'intéresser à la problématique de la biodiversité et des « Habitats », dont on sait qu'elles étaient au cœur de la Directive Natura 2000.

« *Nous, notre fer de lance, à chaque fois qu'on nous parle de gestion d'une espèce, on dit : « non, d'abord, travaillons sur son habitat, et on verra qu'en travaillant sur un groupe d'espèces, ou un cortège d'espèces, parce que comme je dis, on a pas une politique pour une seule et même espèce, quoi. On essaye de favoriser un cortège d'espèces par la gestion que l'on fait sur le territoire. Nous, c'est vraiment agir pour la biodiversité, et essayer de travailler en priorité sur les habitats, la diversité des habitats pour avoir une diversité d'espèces.* » (Chargé de mission au sein d'une fédération départementale des chasseurs, mai 2008)

Les réflexions récentes autour de la chasse durable, de même que les outils de gestion cynégétiques les plus récents, comme les ORGFSH<sup>3</sup> (cf. Alphandéry et Fortier (2007)

---

<sup>3</sup> On pourra se reporter à Alphandéry et Fortier (2007) pour une analyse de la mise en place de ces ORGFSH (Orientations Régionales de gestion de la faune sauvage et des Habitats) dans trois régions françaises.

contribuent à consacrer globalement — mais de façon progressive et contrastée — les thèses écocentriques jusqu'ici minoritaires dans les milieux cynégétiques, et invitent à une **éthique écocentrique, que Larrère (2004) appelait de ses vœux pour concilier chasse et protection**<sup>4</sup>. L'idée serait d'agir sur la pérennité des espèces, chassables ou non et des milieux qui leur sont associés, sans toutefois accorder une valeur intrinsèque aux individus, comme le font les thèses biocentriques, *a priori* incompatibles avec l'exercice de la chasse. Selon Paul Havet<sup>5</sup>, auteur d'un ouvrage sur la chasse « *la campagne pour la biodiversité peut rapprocher les parties* » (Havet, 2007 : 128), car elle propose une approche par espèce et non par individu.

Mais comment comprendre la si rapide institutionnalisation du développement durable, tant le contraste paraît saisissant, quelques années seulement après les succès électoraux du mouvement Chasse, Pêche, Nature, et Traditions ?

---

<sup>4</sup> « Je voudrais montrer que l'une des raisons de l'incompréhension entre chasseurs et protecteurs tient à ce que les premiers s'en tiennent à une éthique anthropocentrique, alors que les seconds ont adopté une éthique biocentrique. Je tâcherai de montrer ici qu'une éthique écocentrique serait de nature à concilier chasse et protection... et de comprendre pourquoi elle a tant de mal à se diffuser. » (Larrère, 2004 : 47)

<sup>5</sup> Ingénieur agronome, Paul Havet a contribué à faire évoluer le cadre législatif et réglementaire de la chasse en participant à deux initiatives parlementaires et à la réflexion du Conseil Economique et Social sur la réinvention de la chasse pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

## II. Chasse et développement durable : quelques pistes pour tenter de comprendre les raisons du succès...

### 2.1 Une capacité d'articuler des rhétoriques préexistantes ?

On peut penser qu'en se saisissant de la thématique du développement durable, le monde cynégétique tente de désamorcer la critique sociale vis-à-vis de cette pratique, voire, comme le propose Paul Havet, de « *prendre tout le monde à contre-pied* » (Havet, 2007 : 108). En ce sens, ce positionnement peut se lire, pour partie, comme une actualisation de la « stratégie défensive » des milieux cynégétiques.

*« C'est peut-être la fonction nouvelle de la chasse d'être la boussole, la butte-témoin qui rappelle les aspérités du réel. La chasse peut prendre tout le monde à contre-pied si elle se construit une triple aventure : écologique (s'immerger dans la nature), éthique (donner la mort dans une société qui évacue la violence du vivant et entretient par là même la confusion dans la hiérarchie homme / animal), et civique (chasser sur le territoire de l'autre exige pour tous une reconnaissance mutuelle en actes et non en paroles en un temps où l'on veut privatiser le monde et être partout chez soi sur la terre). » (Havet, 2007)*

Pourtant, à y regarder de plus près, les réflexions récentes autour de la chasse durable s'attachent à lui donner un contenu précis, prescriptif et donc relativement engageant pour les milieux cynégétiques ... Ce n'est donc pas un consensus « mou » qui s'établit autour de la notion de cette notion. En témoigne par exemple l'adoption à une très grande majorité et par une très grande diversité d'acteurs, du rapport Scherrer en 2002, qui propose des arbitrages clairs, condamnant par exemple les stratégies de contentieux judiciaires entre chasseurs et écologistes, et la stratégie défendue par CPNT, ou consacrant implicitement, nous l'avons vu, ce que Larrère appelle « l'éthique écocentrique ». Le succès de cette notion de chasse durable est peut être à rechercher dans sa capacité à intégrer des rhétoriques plus anciennes, telle que la moralisation et l'écologisation de la chasse, en les reliant et en les déclinant au travers des différents « piliers » d'une chasse durable. Avec l'avènement de la «chasse durable », n'y a-t-il pas une certaine convergence entre la volonté de moralisation de la pratique cynégétique (en mettant fin à des comportements jugés irrespectueux vis-à-vis de la nature et/ou des autres usagers) et l'invocation d'un impératif de durabilité écologique (la nécessité de limiter les prélèvements par exemple peut se justifier à la fois moralement *et* écologiquement). Les mots du Conseil économique et social nous paraissent à ce titre éloquents : « *Conçue comme pratique raisonnée, donc justifiée, d'exploitation des ressources naturelles renouvelables, la chasse « réinventée pour le XXIème siècle » contribue à la restauration de la qualité écologique des territoires ruraux, et au rétablissement de liens sociaux harmonieux entre urbains et ruraux. Le Conseil économique et social souhaite que la chasse soit reconnue comme une activité légitime, utile et participant du développement durable.* » (avis du Conseil économique et social, 18 décembre 2002 : p 14). De la même manière, « la Charte européenne de la chasse et de la biodiversité » instille des impératifs moraux aux préoccupations environnementales avec la notion de « *durabilité socioculturelle* » : « *[...] les chasseurs doivent donner à la société l'impression de personnes compétentes et consciencieuses [...], et qu'ils prélèvent du gibier dans le respect des règles d'éthique.* » (Charte européenne de la chasse et de la biodiversité, p 14).

Pour autant, la force rhétorique de la notion de chasse durable ne suffit pas pour comprendre le reflux (provisoire ?) des registres de justifications entre lesquels balançait le monde cynégétique jusque dans les années récentes. Traïni (2004) attire judicieusement l'attention sur le fait que la « *sédimentation de justifications [...] reflète l'histoire complexe, et souvent conflictuelle, de cette pratique* »<sup>6</sup> et considère notamment que « *l'édification des dimensions traditionnelles de la chasse relève [...] d'une réplique à des critiques externes de plus en plus pressentes* ». L'engagement sur la voie de la durabilité, assez unanimement perçu comme la seule réponse possible à la « crise de la chasse » ne doit-il pas être rapproché de l'essoufflement (provisoire ?) de l'argumentation traditionaliste principalement portée par le mouvement CPNT ?

## 2.2 Crise de la chasse et reflux de la rhétorique traditionaliste

Le thème de la crise de la chasse irrigue la littérature scientifique (Darbon, 1997) ou les rapports parlementaires récents (Patriat, 2000 ; Scherrer, 2002). Ce sentiment de « crise » est induit par des mutations de plusieurs ordres. Tout d'abord, les chasseurs dits « ordinaires » sont parfois bien en peine pour justifier une pratique qui reste socialement marquée : « *Signe et conséquence d'une double nécessité, géographique et sociale, l'engouement pour la chasse s'apparente à un « goût de nécessité » [Bourdieu, 1979 : 198]<sup>7</sup>. La « passion » de la chasse est, en effet, pour une majorité de chasseurs issus des classes populaires, le travestissement d'une absence de choix.* » (Raison du Cleuziou, (2008 : 135). La chasse apparaît de moins en moins comme une pratique « évidente » et allant de soi y compris dans les milieux sociaux où elle se continue de se transmettre. En effet, à partir du moment où la seule perpétuation de la « tradition » peine à justifier leur pratique, y compris en milieu rural, ces chasseurs se trouvent bien souvent « désarmés ». Dans ce contexte, l'écologisation des discours, si ce n'est des pratiques, est pour eux une ressource, peut-être la seule, leur permettant parfois d'apparaître comme les dépositaires d'un rapport privilégié à la nature (Ginelli et Le Floch, 2006). A cette crise de légitimité vis-à-vis de la société civile, s'en ajoute une autre, plus endogène, dont la chute des effectifs des chasseurs depuis les années 1970 n'est que le symptôme. Le « jeu cynégétique », bien souvent atteint dans ses fondamentaux, fonctionne mal, notamment lorsque la construction du « sauvage » (Pelosse 1993) peine à convaincre les chasseurs eux-mêmes, et conduit à d'étonnants récits cynégétiques, où la mort animale est euphémisée voire passée sous silence (Mougenot et Roussel, 2006). En d'autres termes, la chasse est parfois largement « *désenchantée* », au sens où l'entend H. Pères (Peres 1998), s'inspirant du concept forgé par Max Weber<sup>8</sup>.

Dans ce contexte, la rhétorique écologique est, depuis quelques décennies déjà, une des voies empruntées par les milieux cynégétiques pour faire aux critiques (Dalla Bernardina 1989; Dalla Bernardina 1996; Traini 2004), et semble s'imposer avec d'autant plus de force aux milieux cynégétiques que la rhétorique traditionaliste, notamment incarnée par le mouvement CPNT marque (provisoirement ?) le pas. En ce sens, il n'est donc pas surprenant que le législateur

---

<sup>6</sup> Il distingue ainsi le territoire de chasse comme « unité de gestion rationnelle de les territoires cynégétiques sont tantôt lus comme des « lieux d'évasion »; une « unité de gestion rationnelle de la chasse », ou comme patrimoine, et que ces trois figures doivent être rapportées, dans une certaine mesure, « à des phases bien distinctes de l'histoire de cette pratique. » (Traïni : 42)

<sup>8</sup> « Par extension, le désenchantement devient le corollaire du processus de rationalisation caractérisant la modernité occidentale. [...]En suivant cette piste, nous pouvons dire que la réglementation contribue à désenchanter la pratique de la chasse dans la mesure où celle-ci s'en trouve codifiée et planifiée de bout en bout ». (Pères 1998 : 100)

comme les instances cynégétiques œuvrent sans ambiguïté pour tenter de concilier plutôt que d'opposer chasse et développement durable.

### **2.3 La chasse durable : de l'ancrage institutionnel à l'appropriation par les chasseurs ordinaires ?**

Mais, et c'est peut-être l'enjeu le plus intéressant pour ces réflexions actuelles autour du développement durable, la littérature scientifique montre que jusqu'ici, la progression de la rhétorique écologique s'est très souvent assortie d'une (relative) écologisation des pratiques, et à conduit par petites touches à un certain changement cognitif :

*« La construction du chasseur en écologiste n'est pas réductible à une simple stratégie de communication : la mobilisation du discours « écologiste » est aussi un nouveau moyen d'expression d'expériences anciennes. Les chasseurs cherchent à valoriser une forme de gestion durable spontanée qu'ils pratiquent depuis longtemps. Mais en empruntant au discours qu'ils veulent contrer ses référents théoriques, ils contribuent à en instituer la légitimité. » (Raison du Cleuziou, 2008 : 142)*

De même, le processus de rationalisation de la chasse, initié dès les années 50-60 avec la chasse-gestion a engendré, *in fine*, un certain « ré-enchantement » de la chasse, en permettant le maintien ou le renouvellement de certaines chasses dites « traditionnelles », (cf. Ginelli et Le Floch, 2006). Paradoxalement, la rationalisation parfois mal perçue pour son aspect contraignant, est donc à l'origine du ré-enchantement de la chasse. L'enjeu majeur de ces réflexions nouvelles autour de la chasse durable réside peut-être dans leur capacité à trouver — ou non — un ancrage auprès des chasseurs ordinaires, par exemple en renouvelant le jeu cynégétique, dont on sait qu'il est une dimension essentielle de la pratique de chasse (Bromberger Lenclud, 1982 ; Pelosse and Vourc'h 1984; Pinçon and Pinçon-Charlot 1993). Certains travaux récents attestent de la difficulté de l'exercice, tant l'opinion des chasseurs paraît socialement clivée :

*« les classes populaires majoritaires restent hostiles à l'application des directives Oiseaux et Habitat, et leurs réactions, lorsqu'elles ne sont pas mises en forme par le travail de mobilisation des dirigeants cynégétiques, oscillent entre la violence matérielle et le découragement. » (Raison du Cleuziou, 2008).*

## Conclusion : Une entreprise de « refondation »<sup>9</sup> en passe de réussir ?

La prise en compte du développement durable, et plus précisément les tentatives de définition d'une « chasse durable » s'inscrivent dans le temps long de l'évolution de la pratique, en quête de légitimité toujours tournée vers la société civile. Son succès rapide auprès des acteurs institutionnels pourrait s'expliquer par sa capacité à synthétiser et à relier des tendances jusqu'ici implicitement reliées (moralisation, écologisation notamment). Ces réflexions pour concilier chasse et développement durable marquent cependant une rupture, dans la mesure où ce positionnement coïncide avec l'essoufflement (provisoire ?) de CPNT et constitue un « virage environnemental » assez radical pour certains acteurs cynégétiques (Alphandéry et Fortier, 2004 ; Raison de Cleuziou, 2008). Elles viennent consacrer une éthique nouvelle, jusqu'ici minoritaire : l'éthique écocentrique que Larrère (2004) appelait de ses vœux pour apaiser le conflit lancinant entre chasseurs et protecteurs la nature. Ce qui pourrait s'apparenter à une véritable entreprise de refondation semble porter ses fruits aux yeux de l'opinion publique, si l'on se réfère aux sondages régulièrement réalisés auprès de l'opinion publique, qui montrent une amélioration de l'image des chasseurs dans les années récentes : « En près de 20 ans, l'image de la chasse a gagné 18 points d'opinion positive. En 1989, seuls 30% de nos compatriotes se montraient favorables à notre activité, en 2002, comme en 2008, ils sont 48%. »<sup>10</sup>

Les changements sémantiques successifs — le passage d'une « chasse gestion » à une « chasse écologique », puis peut-être demain une « chasse durable » — peuvent également se lire comme une recherche de se positionner par rapport aux aspirations sociales. Jusqu'à présent, ils se sont presque toujours assortis de changements cognitifs certains avérés (Alphandéry et Fortier, 2007 ; Raison du Cleuziou, 2008), voire d'écologisation des pratiques même si le processus paraît heurté et régionalement contrasté. Raison du Cleuziou souligne à cet égard le rôle décisif des associations de chasse, selon lui centrales dans la « mise en forme » / reconstruction de la légitimité de la chasse : « *Tout l'enjeu de l'institutionnalisation du développement durable réside dans l'acceptabilité sociale de ces nouvelles normes, c'est-à-dire leur intégration par les usagers coutumiers de ces espaces.* » (Raison du Cleuziou, 2008 : 139). On peut se cependant s'interroger sur les limites de cette posture « adaptative », qui consiste globalement (quitte à être quelque peu caricatural) à réagir en se positionnant par rapport à l'évolution des sensibilités sociales. Par exemple, qu'advierait-il si, comme l'indique le rapport Scherrer, l'opinion publique se montrait de plus sensible aux thèses du bien-être animal (biocentrisme), centrée sur le droit des individus, et contre lesquelles, pour l'heure, les acteurs cynégétiques s'inscrivent en faux ?

---

<sup>9</sup> Le titre de notre conclusion fait allusion à la notion d'« entrepreneurs de morale » (Becker, 1985), proposée par Howard S. Becker, qu'il serait peut-être opportun de mobiliser pour éclairer les mutations actuelles du monde cynégétique.

<sup>10</sup> Source : Fédération nationale des chasseurs, communiqué de presse, 29 mai 2008 s'appuyant sur un sondage CSA réalisé en Mai 2008 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes âgées de plus de 18 ans.

## Bibliographie

- Alphandéry, P. et A. Fortier (2007). "A new approach to wildlife management in France : Regional guidelines as tools for the conservation of biodiversity." Sociologia Ruralis **47**(1).
- Becker, S. H. (1985). Outsiders.
- Bozon, M. and J.-C. Chamboredon (1980). "L'organisation de la chasse en France et la signification de la pratique." Ethnologie française **X**(1): 65-88.
- Bourdieu, P. (1979). La distinction, critique sociale du jugement. Paris, Éditions de Minuit.(cité par Raison du Cleuziou, 2008).
- Bromberger, C. and G. Lenclud (1982). "La chasse et la cueillette aujourd'hui, un champ de recherche anthropologique ?" Études rurales **La chasse et la cueillette aujourd'hui** (87-88): 7-36.
- Comité permanent de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (2007). Charte européenne de la chasse et de la biodiversité. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 27 p.
- Chamboredon, J. C. (1982). "La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural." Études rurales **La chasse et la cueillette aujourd'hui**(87-88): 233-260.
- Dalla Bernardina, S. (1989). "L'invention du chasseur écologiste : un exemple italien." Terrain(13).
- Dalla Bernardina, S. (1996). L'utopie de la Nature : chasseurs, écologistes et touristes. Paris.
- Darbon, D. (1997). La crise de la chasse en France. La fin d'un monde. Paris, L'Harmattan.
- Fabiani, J.-L. (1982). "Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel." Études rurales **La chasse et la cueillette aujourd'hui**(87-88): 309-324.
- Ginelli, L. and S. Le Floch (2006). "Chassés-croisés dans l'espace montagnard. Chasse et renouvellement des liens à l'environnement en Hautes-Pyrénées." Terrain **47**: 123-140.
- Havet, P. (2007). La chasse en quête de sens. Nature, chasse et société (Vol. 2). Paris, L'Harmattan.
- Larrère, R. (2004). "Les conflits entre chasseurs et protecteurs de la nature." La ricerca folklorica **48**(2): 45-51.
- Micoud, A. and S. Bobbé (2006). "Une gestion durable des espèces animales est-elle possible avec des catégories naturalisées ? ." Natures, Sciences, Sociétés **14** (Numéro spécial "Gestions durables de la faune sauvage"): 32-35.
- Mougenot, C. and L. Roussel (2006). "Peut-on vivre avec le ragondin ? Les représentations sociales reliées à un animal envahissant. ." Natures, Sciences, Sociétés **14** (Numéro spécial, novembre "Gestions durables de la faune sauvage"): 22-31.
- Patriat, F (2000). Propositions pour une chasse responsable et apaisée. Paris, La Documentation française: 166.
- Pelosse, V. and A. Vourc'h (1984). "Un jeu avec le sanglier." Ethnologie française **XIV**(4): 344-354.
- Pelosse, V. (1993). "Construction de l'animal cynégétique. Mouflons et sangliers en Languedoc.", Études rurales **129-130**: 73-82.
- Peres, H. (1998). "Entre désenchantement et réenchantement : chasser en Chalosse." Études rurales **147-148**: 99-113.
- Pinçon, M. and M. Pinçon-Charlot (1993). La chasse à courre : ses rites et ses enjeux. Paris, Payot.

Pinet, J. M. (1993). Les chasseurs de France, Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs.

Raison du Cleuziou, Y. (2008). ""De la résistance à la subversion. Les chasseurs de la baie de Somme et le développement durable". ." Études rurales(janvier-juin): 133-148.

Scherrer, V. (2002). Réinventer la chasse pour le XXIe siècle. Paris, Journal officiel de la République française, avis et rapports du Conseil économique et social.